



**Monsieur Jean Luc MARX  
Préfet de Seine et Marne  
12, rue des Saints Pères  
77010 MELUN**

N/réf : 20161019/TP/PR

Objet : bassin de compensation  
Liaison Sud de Chelles

Vaires sur Marne le, 15 novembre 2016

Monsieur le Préfet,

L'association des habitants de la ZAC des Pêcheurs soucieuse de son environnement est très sensibilisée aux problèmes d'inondations parce qu'implantée en zone inondable.

Suite à une demande auprès du Conseil départemental sur l'évolution de la liaison sud de Chelles, celui-ci, dans sa réponse du 29 juillet dernier nous a joint une lettre du 13 avril 2016 dont copie jointe.

Cette lettre répond à une demande d'autorisation du Conseil Départemental demandant la substitution du bassin de 35000 m<sup>3</sup> initialement prévu sur la ZAC « Sud Triage » par la réalisation d'une partie des déblais du stade d'eau vives nécessaires à l'aménagement de la base de loisirs de Vaires-Torcy. Cette décision nous surprend.

En effet, même si cette dernière compensation répond de manière très théorique en volume, elle ne nous parait pas être le meilleur emplacement compte tenu de son éloignement du futur pont sur le canal et du rond point de l'Aulnoy.

Par ailleurs, nous savons que ces compensations doivent répondre à la prévention d'une possible inondation dans la zone considérée et principalement les riverains que nous sommes et les bâtiments d'activités à proximité.

De plus, le risque d'inondations peut certes provenir de la Marne mais aussi du Ru de Chantereine à proximité de notre lotissement. A cet égard, le Chemin du Corps de Garde a récemment été inondé jusque qu'à la rue Paul Algis prolongée. Il faudra aussi prévoir un volume de compensation et de rétention pour la ZAC SUD TRIAGE.

A la lumière de ce qui s'est produit à Nemours lors des inondations récentes, force est de constater que les petites rivières peuvent elles aussi provoquer des inondations et le ru de Chantereine n'en est pas exclu.

Il faut aussi souligner que l'enquête publique concernant la base nautique de Vaires n'a pas fait allusion à cette possibilité ; son périmètre était, il est vrai, limité à la zone du lac et des travaux à effectuer.

Dans ces conditions, nous considérons que l'extension du bassin sur le SUD TRIAGE comme initialement prévue était plus appropriée pour protéger les habitants. Il est regrettable, dans ce dossier, de privilégier les intérêts économiques du Triage Sud à la sécurité des habitants. Nous souhaitons aussi le développement économique du secteur. Pour ce faire, d'autres solutions devraient à nos yeux être recherchées dans la zone considérée par les remblais ajoutés des ponts de l'Aulnoy et du Canal.

Nous émettons des doutes sur la légalité d'une telle décision sans modification de l'arrêté 08/DA/DD/E/002 du 15/01/2008 ni nouvelle enquête publique puisque l'opération en question n'a pas été prévue dans l'enquête publique et son périmètre de la Liaison Sud de Chelles en son temps ni celle de la base nautique récemment.

Dans l'attente d'une très prochaine réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,

**Christophe CHOUX**